



Règlement du jeu concours

Article 1 : Objet

L'Addition est un produit et une marque de la société adStellam S.A.S, société par actions simplifiées depuis 5 ans au capital de 152 800,00€ , dont le siège social est 1 Place Lainé, 33000 Bordeaux immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 752.972.075, organise le jeu concours “Gagnez une caisse enregistreuse L’Addition” durant la période du 18 septembre 2017 au 15 octobre 2017.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, exerçant dans le métier de la restauration et domiciliée en France métropolitaine. Le participant devra disposer d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide, à l'exception des employés de la marque L’Addition, des personnes ayant participé à la conception et/ou la gestion du jeu, ainsi que de leurs familles en ligne directe.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant et de son application par L’Addition.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant devra obligatoirement avoir un numéro de SIREN et que la société soit enregistrée sous les codes NAF 56.10A, 56,10C,50,30Z.

Pour valider son inscription, chaque participant devra, pendant la durée de celui-ci (voir Article 1), procéder aux étapes suivantes:

1. S’abonner à notre page Facebook “*L’Addition: caisse enregistreuse iPad bars/restaurants*”
2. Partager le post “Gagnez une caisse enregistreuse L’Addition” sur votre page/profil
3. Compléter le formulaire de participation via l’URL

<https://www.laddition.com/lp/jeux-concours-gagnez-une-caisse-enregistreuse> en

indiquant notamment:

- Le nom de son établissement
- Son nom
- Son prénom
- Son adresse email



- Son numéro de téléphone
- Son histoire/concept

Article 4 : Dotation

Le pack à gagner comprend:

- 1 iPad Air 32 Go
- 1 imprimante thermique
- 1 routeur wifi
- 1 Support iPad (socle en métal)
- 1 Licence mono (logiciel et mises à jour)
- Intégration de votre carte + formation à distance

Ce pack d'une valeur de **2163 €** sera offert au gagnant pour une durée de 12 mois. Passé cette période, le Gagnant devra se rapprocher de la comptabilité pour souscrire à un abonnement de la licence L'Addition. Quand au matériel, la garantie sera d'un an.

AdStellam se réserve la possibilité de remplacer les prix et/ou la composition du pack initialement prévu par d'autres prix de valeur et de caractéristiques équivalentes, et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Le gagnant ne pourra en aucun cas exiger la contrepartie monétaire, le remboursement ou l'échange du prix.

Article 5 : Designation du gagnant et remise de la dotation

Le tirage au sort aura lieu dans les 7 jours qui suivent la date de fin du jeu concours, et le Gagnant se verra remettre sa caisse enregistreuse. Le Gagnant sera contacté par email et devra fournir ses coordonnées complètes dans un délai maximum de deux semaines. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

La caisse enregistreuse sera envoyé par voie postale, ou en main propre sous un délai maximum de deux mois.

Article 6 : Informatique et libertés

Dans le cadre de l'organisation de ce jeu, la société AdStellam, via sa marque L'Addition, est amenée à saisir informatiquement les coordonnées des participants.



Elle s'engage à donner aux informations ainsi recueillies un caractère strictement confidentiel et exempt de toute divulgation.

Conformément aux dispositions de *la Loi du 6 janvier 1978 No 7817*, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Il pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, renonçant ainsi expressément à La participation au Jeu.

Article 7 : Droit à l'image

Dans le cadre du jeu concours, les participants acceptent de céder gratuitement à la société AdStellam, via sa marque L'Addition, les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de leurs images et logo, pour toute exploitation, sur tous supports (web et presse).

Cette autorisation d'exploitation est accordée pour une durée de 5 ans à partir du moment de l'envoi. Le Participant garantit qu'il détient toutes les autorisations relatives à l'utilisation à toutes fins commerciales et publicitaires de son identité visuelle.

Article 8 : Modification du jeu

AdStellam se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, reporter, proroger, suspendre le jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Le jeu pourra être annulé en cas de force majeure.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

Article 9 : Limites de responsabilité

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances, les dysfonctionnements techniques, ou l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

Article 10 : Propriété intellectuelle



La reproduction et la représentation des éléments composant le jeu-concours sont interdits.

Les marques citées à l'occasion de ce jeu-concours sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Pour en savoir davantage, consultez nos [Conditions Générales de Vente](#).

Article 11 : Règlement

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.